



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **mardi 18 décembre à 19 h 00, au centre communautaire situé au 563, rue Main, Bury, Québec.** à laquelle sont présents les conseillers Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Daniel Fréchette est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Liste des comptes du mois**
3. **Renouvellement des assurances pour l'année 2019**
4. **Modification de la programmation de la TECQ 2014 - 2018**
5. **Adoption du règlement 423-2019 augmentation fonds de roulement abrogeant le règlement 423-2016**
6. **Patinoire**
7. **Autorisation de signature des lettres d'entente numéro 10 et 11**
8. **Formation élection du préfet**
9. **Représentants de la bibliothèque municipale**
10. **Don Chevalier de Colomb**
11. **Avis de motion et présentation du règlement 401-2019 taxation et tarification municipale pour l'année 2019 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2018**
12. **Période de questions**
13. **Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 15.

**2. Liste des comptes du mois**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 521 635.83 \$.

2018-12-182



No de résolution  
ou annotation

QUE le rapport soit classé sous le numéro 12A-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**2018-12-183**

**3. Renouvellement des assurances pour l'année 2019**

ATTENDU QUE le contrat d'assurance de la municipalité de Bury arrive à terme le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler la couverture d'assurances auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury renouvelle le contrat d'assurance auprès de son représentant autorisé Groupe Ultima Inc. pour la période commençant le 31 décembre 2018 et terminant le 31 décembre 2019.

QUE le renouvellement est conditionnel au retrait des véhicules identifié dans la résolution 2018-12-165

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**2018-12-184**

**4. Modification de la programmation de la TECQ 2014 - 2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été



No de résolution  
ou annotation

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. Pour plus de détails, voir la programmation de travaux ci-jointe.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 5. Adoption du règlement 423-2019 pour augmenter le fonds de roulement

2018-12-185

ATTENDU QUE la municipalité de Bury désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 400 000 \$ ou 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 170 000 \$;

ATTENDU que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 130 000 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QU'un règlement portant le numéro 423-2019 soit adopté.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 6. Patinoire Reporté

#### 7. Autorisation de signature des lettres d'entente numéro 10 et 11

2018-12-186

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature de deux lettres d'entente avec le syndicat;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,



No de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 10, portant sur l'affectation de bénévoles à la patinoire / hiver 2018-2019 et de la lettre d'entente numéro 11, portant sur la création d'un nouveau poste de journalier conducteur.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Karen Blouin, à signer lesdites ententes.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8. Formation élection du préfet

2018-12-187

CONSIDÉRANT l'appui demandé relatif à la mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection à la préfecture d'une MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François procède à l'élection du préfet au suffrage universel, conformément à l'article 210-29-2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit les mécanismes d'arrimage permettant de tenir simultanément les élections des municipalités locales et celle de la MRC;

CONSIDÉRANT la complexité des mécanismes d'arrimage proposés pour assurer le bon déroulement du processus électoral;

CONSIDÉRANT QUE les activités de formation offertes actuellement par le DGEQ abordent peu les aspects particuliers à la tenue des élections simultanées;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les présidents d'élection locaux et des MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel d'obtenir une formation adéquate afin de mettre en oeuvre les mécanismes d'arrimage entre les deux paliers d'élection;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que la MRC du Haut-Saint-François demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir des 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales;

QUE lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

DE transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, aux MRC visées par l'Élection du préfet au suffrage universel et aux municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 9. Représentant municipal auprès du réseau biblio de l'Estrie

2018-12-188

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,



No de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU de nommer madame Roseline Hébert ainsi que le conseiller Alain Villemure comme représentants de la bibliothèque municipale de Bury et de transmettre une copie de la résolution à Réseau Biblio de l'Estrie.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**10. Don aux Chevaliers de Colomb**

2018-12-189

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la part des Chevaliers de Colomb du Conseil 2649 d'East-Angus, une lettre demandant une contribution financière pour les paniers de Noël 2018 ;

ATTENDU QUE des paniers de Noël seront distribués à des familles de la municipalité de Bury ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU de faire un don de 100 \$ aux Chevaliers de Colomb du Conseil 2649 d'East-Angus pour les paniers de Noël 2018.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**11. Avis de motion et présentation du règlement numéro 401-2019, «taxation et tarification municipale pour l'année 2019 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2018»**

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 401-2019, «taxation et tarification municipale pour l'année 2019 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-1-2018» sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

**12. Période de questions du public**  
Sans objet

**13. Levée de l'assemblée**

2018-12-190

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 19h40.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

Signé ce 19 décembre 2018,

Karen Blouin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty  
Maire